



SOIXANTE-DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA REVUE *POPULATION*

Retour sur la première année de publication de la revue *Population* : 1946

Avant-propos

La revue *Population* fête son soixante-dixième anniversaire. À cette occasion, nous republions quatre articles de l'année 1946, soit un dans chaque numéro de l'année 2016. Chacun de ces articles est accompagné d'un commentaire introductif, qui vise à réagir sur l'obsolescence ou l'actualité du sujet traité et les déplacements de problématique, analysés avec le regard du XXI^e siècle (cf. avant propos du n°1).

Après l'article d'Alfred Sauvy intitulé « Évaluation des besoins de l'immigration française » (n° 1, 1946), introduit par François Héran et publié dans le n° 1 (2016), l'article de Paul Vincent sur « Le vieillissement de la population, les retraites et l'immigration » (n° 2, 1946) commenté par Didier Blanchet, l'article de démographie historique de Jean Meuvret sur « Les crises de subsistances et la démographie de la France d'Ancien Régime » (n° 4, 1946) analysé par Christine Théré et Isabelle Séguy, c'est un article écrit par Jean Bourgeois sur « Le mariage, coutume saisonnière. Contribution à une étude sociologique de la nuptialité en France » (n° 4, 1946) commenté par Arnaud Régnier-Loilier et Wilfried Rault qui clôt le 70^e anniversaire de *Population*.

Olivia Samuel, Anne Solaz et Laurent Toulemon
Rédactrices et rédacteur en chef de la revue Population

Tous les articles de la revue depuis 1946 sont numérisés et disponibles sur le site Internet de la revue (www.revue-population.fr) renvoyant sur les portails Cairn et Persée (pour les numéros les plus anciens), et également sur le portail Jstor.



Wilfried RAULT* et Arnaud RÉGNIER-LOILIER*

LA SAISONNALITÉ DES MARIAGES D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Qu'il s'agisse de la natalité, de la mortalité ou des mariages, la plupart des phénomènes démographiques sont sujets à des variations saisonnières. Bien qu'assez peu étudiés en sociologie, les rythmes saisonniers présentent pourtant un intérêt de premier ordre en ce qu'ils disent d'une société, de son organisation et de ses rites. « Le calendrier des mariages reflète les rythmes de notre vie collective en même temps que leurs transformations » (Besnard, 1989). L'étude conduite par Jean Bourgeois sur la saisonnalité des mariages, publiée il y a 70 ans, en est une belle illustration. Sa relecture offre un précieux témoignage de la société d'alors⁽¹⁾, point sur lequel nous revenons d'abord. Mais cette immersion dans le passé et la profondeur historique qu'elle permet attisent également notre curiosité : comment la répartition des mariages a-t-elle évolué ? Que dit-elle de l'évolution de la conjugalité, plus particulièrement de l'institution du mariage ? Comment aborderait-on l'étude de cette saisonnalité aujourd'hui ?

C'est un mariage d'un autre temps dont il est question dans l'article de Jean Bourgeois. Un mariage tellement évident que son caractère obligatoire n'est jamais questionné. Il est vrai qu'entre la Révolution industrielle qui a vu certaines franges des classes ouvrières préférer le concubinage et le déclin du mariage amorcé à la fin des Trente Glorieuses, la période étudiée par Bourgeois (1927-1938) renvoie à un âge d'or de l'institution matrimoniale. Plus marquant encore, sa dimension religieuse. Le lecteur d'aujourd'hui peut en effet avoir le sentiment qu'il n'existait qu'un seul mariage, religieux et plus précisément chrétien, la déconnexion entre les composantes civile et religieuse étant absente de la réflexion. La variabilité de la dimension religieuse apparaît seulement de manière indirecte via l'étude des disparités régionales. Pour rendre compte des écarts régionaux qu'il relève, Jean Bourgeois émet par exemple l'hypothèse selon laquelle « l'observance du carême n'a pas, ou peut-être n'a plus, la signification religieuse que l'on a tendance à lui accorder » (p. 733-736). Les préceptes religieux font office de « législation » : la période du carême, les mois de la vierge (mai et août) et la fin d'année sont des périodes en principe interdites

(1) Sa démarche s'inscrivait ouvertement dans cette veine : « Que l'Église modifie prochainement sa législation et lève, par exemple, l'interdiction de se marier pendant le carême, et l'embarras du démographe de l'an 3000 serait grand devant les statistiques mensuelles des mariages de notre époque » (Bourgeois, 1946, p. 732).

* Institut national d'études démographiques.

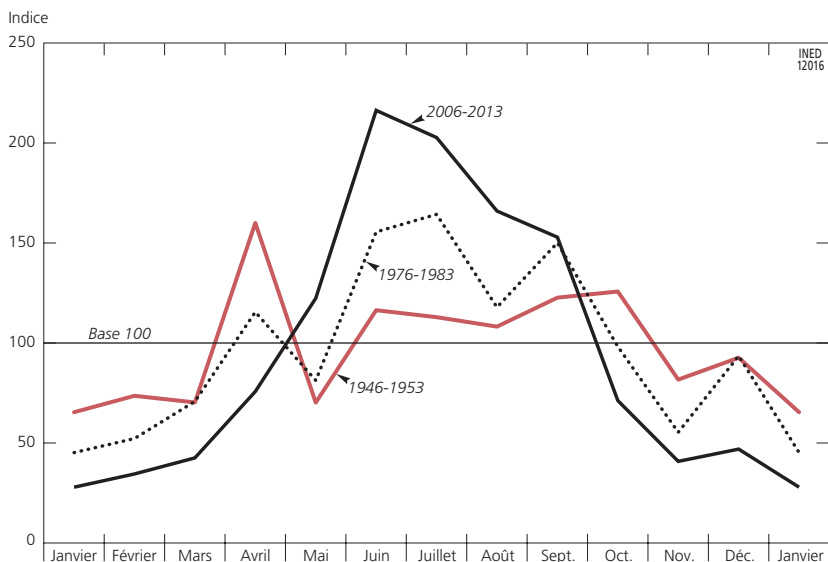
et dictent en grande partie la saisonnalité des mariages de l'époque. Des facteurs économiques semblent également intervenir : les mois des moissons et des vendanges sont peu propices au mariage. De ce point de vue, l'article de Bourgeois renseigne aussi sur un contexte, celui d'une France bien plus rurale et agricole qu'aujourd'hui.

Ces différents facteurs avancés par Bourgeois pour expliquer la saisonnalité des mariages valent d'ailleurs pour comprendre la saisonnalité des naissances (Dupâquier, 1976 ; Houdaille, 1985) : les conceptions étaient moins nombreuses au moment des fêtes religieuses et durant les temps de pénitence, ou encore la période des grands travaux des champs. La corrélation entre la saisonnalité des mariages et celle des naissances s'explique ainsi par des facteurs communs aux deux tendances, mais elle peut aussi tenir à un double effet. Le mariage, à l'époque préalable à la vie commune et à l'entrée dans la sexualité pouvait, en l'absence de contraception efficace, jouer sur la saisonnalité des premières naissances (de Saboulin, 1978) ; inversement, dans un contexte où les naissances hors mariage étaient proscrites, l'annonce d'une grossesse pouvait précipiter un mariage (Lutinier, 1987). Bourgeois n'évoque pas ce phénomène, possible expression d'un fait social qui est encore un tabou à son époque. Cela pourrait d'ailleurs expliquer pourquoi les législations religieuses invoquées sont tout de même souvent transgressées, les mariages dans les périodes interdites n'étant pas si rares.

L'étude de la saisonnalité constitue toujours un prisme privilégié pour décrire et surtout comprendre les phénomènes démographiques et leurs régularités. La répartition actuelle des mariages dans l'année révèle qu'il existe toujours une saisonnalité forte, mais que sa forme s'est profondément modifiée. Au-delà de la diminution très importante du nombre annuel de mariages (de 365 000 en moyenne pour la période 1946-1953 à 248 000 pour la période 2006-2013), qui en dit long sur l'évolution de la place du mariage dans la société, la répartition des célébrations dans l'année illustre différents changements (figure 1). En premier, l'affaiblissement de l'institution religieuse et de son emprise sur le comportement des époux est très net. Le pic d'avril et le creux de mai mis en avant par Jean Bourgeois, qui traduisaient l'observance du carême, sont encore très marqués au début des années 1950 mais s'atténuent au fil des cohortes de mariages, jusqu'à disparaître. Le creux de novembre disparaît également. Pour les mariages enregistrés entre 2006 et 2013, c'est principalement à la belle saison qu'ils sont célébrés : 6 mariages sur 10 ont lieu entre juin et septembre contre 4 sur 10 pour la période 1946-1953. Outre l'affaiblissement du respect des préceptes religieux, les mariages à l'église sont par ailleurs devenus largement minoritaires (70 000 en 2012⁽²⁾, soit moins de 3 mariages sur 10).

(2) Source : statistiques de l'Église catholique (guide 2014) éditées par la conférence des évêques de France : <http://www.eglise.catholique.fr/conference-des-veques-de-france/guide-de-leglise/eglise-catholique-en-france-et-en-chiffres/371402-statistiques-de-leglise-catholique-en-france-guide/>

Figure 1. Évolution de la répartition mensuelle des mariages de 1946 à 2013 (indice mensuel base 100)



Lecture : Un indice 120 (respectivement 80) correspond à un mois où l'on a observé 20 % de mariages en plus (resp. en moins) par rapport à un mois moyen (base 100).

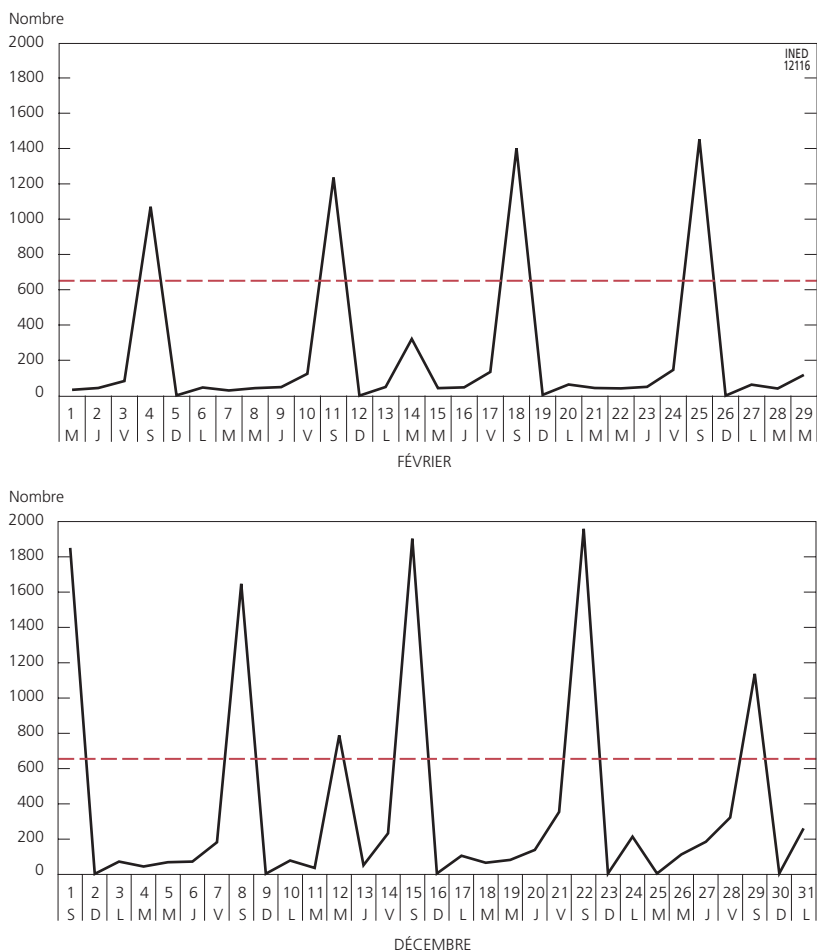
Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, état civil des mariages.

Plus finement, si l'on s'intéresse à la répartition journalière des mariages, outre les pics réguliers correspondants aux cérémonies ayant lieu le samedi, quelques « accidents » apparaissent, eux aussi révélateurs de la place que certains époux accordent à l'institution matrimoniale. Prenons pour exemple l'année 2012 (figure 2). Le mois de février fait apparaître un pic de célébration des mariages le mardi 14 février, jour de la Saint Valentin : dix fois plus de mariages y sont célébrés ce mardi que le mardi précédent (le 7). Une autre curiosité apparaît au mois de décembre, le mercredi 12, avec onze fois plus de mariages enregistrés que le mercredi précédent (le 5)... nous étions simplement le 12/12/12 ! Ces deux exemples peuvent sembler anecdotiques. Ils illustrent pourtant le mouvement d'individualisation caractérisant les transformations familiales de ces dernières décennies. On ne se marie plus en réponse à des normes externes qui dictent les comportements, on choisit plus librement son conjoint, le moment du mariage et les modalités de sa célébration. Pour autant, le couple et le mariage demeurent le mode dominant d'organisation de la vie privée, marqués par de fortes régularités sociales. Sa saisonnalité en est l'illustration.

Le facteur religieux est aujourd'hui peu à même d'expliquer la saisonnalité du mariage. Des mois « maudits » hier, comme le mois de mai, auquel « ne se marient que les ânes » selon un dicton de l'époque cité par Bourgeois, et plus

Figure 2. Nombre journalier de mariages en février et décembre 2012



Note : La ligne horizontale indique le nombre journalier moyen de mariages célébrés en 2012 (655).

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, état civil des mariages, 2012.

largement tous les mois d'été et de printemps, recueillent aujourd'hui les préférences des mariés. Une approche sociologique contemporaine de la saisonnalité des mariages laisserait peu de place à l'hommage à la Vierge, au carême ou encore au cycle agricole. D'autres types de facteurs seraient étudiés. L'importance de la « réussite du mariage » inviterait par exemple à étudier l'existence de corrélations entre les conditions climatiques et la saisonnalité matrimoniale, car aujourd'hui, « la saisonnalité du mariage (...) suit plus clairement le calendrier solaire et en partie scolaire » (Maillochon, 2016).

Il conviendrait aussi de rendre davantage compte de la diversité contemporaine des mariages. Travaillant à partir des données de l'état civil, c'est une

approche qui était impossible à mener par Bourgeois. Des enquêtes sociologiques de grande ampleur permettent aujourd'hui de mieux rendre compte des multiples formes du mariage et d'explorer, par exemple, un lien entre les fastes du mariage et la saisonnalité. De même, le sens qu'il revêt du point de vue des époux, entre investissement symbolique exprimé par une grande célébration et simple contrat administratif et juridique, est susceptible d'être corrélé à la saisonnalité. Des éléments de cet ordre pourraient venir éclairer l'étude des mariages contemporains. La courte histoire du pacte civil de solidarité, créé en 1999, constitue un bon exemple de la pertinence d'une approche par la saisonnalité. Son régime fiscal a été modifié à deux reprises (en 2005 et 2011), et il s'en est suivi un changement très net de sa saisonnalité (Mazuy *et al.*, 2016). Plus qu'un indicateur de l'emprise de normes religieuses, l'étude de la saisonnalité du mariage aujourd'hui contribuerait à en restituer l'hétérogénéité et plus largement la signification sociale.

RÉFÉRENCES

- BESNARD P., 1989, *Mœurs et humeurs des Français au fil des saisons*, Paris, Balland, 282 p.
- DE SABOULIN M., 1978, « Un nouveau calendrier des premières naissances », *Économie et statistique*, 100(1), p. 35-38.
- DUPÂQUIER M., 1976, « Le mouvement saisonnier des naissances en France de 1853 à 1973 », Paris, Université de Paris I, thèse de doctorat.
- HOUDAILLE J., 1985, « Le mouvement saisonnier des naissances dans la France rurale de 1640 à 1669 », *Population*, 40(2), p. 360-362.
- LUTINIER B., 1987, « La saison des mariages », *Économie et statistique*, 204(1), p. 24-28.
- MAILLOCHON F., 2016, *La passion du mariage*, Paris, PUF, Le lien social, 400 p.
- MAZUY M., BARBIERI M., BRETON D., D'ALBIS H., 2016, « L'évolution démographique récente de la France : baisse de la fécondité, augmentation de la mortalité », *Population*, 71(3), p. 423-486.

Mots-clefs : mariage, saisonnalité, état civil, France, Jean Bourgeois.

OCTOBRE
DÉCEMBRE

N° 4 1946

POPULATION



REVUE TRIMESTRIELLE
DE L'INSTITUT NATIONAL
D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

SOMMAIRE

- Alfred SAUVY. — Faits et problèmes du jour.
Frank W. NOTESTEIN. — « The facts of life ».
Jean BOURGEOIS. — Le mariage, coutume saisonnière. Contribution à une étude sociologique de la nuptialité en France.
Jean MEUVRET. — Les crises de subsistances et la démographie de la France d'ancien régime.
Jacques DOUBLET et H. PALMSTRÖM. — Problèmes démographiques en Norvège.
Sully LEDERMANN. — La mortalité des adultes en France.
Bernard QUILLON. — Les conditions d'existence des familles. Comparaison des revenus et des besoins familiaux suivant le nombre d'enfants.
Paul VINCENT. — De la mesure du taux intrinsèque d'accroissement naturel dans les populations monogames.

CHRONIQUES

La situation démographique, par Jean BOURGEOIS.
Notes et documents. — Bibliographie critique.
Législation. — Informations.

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

LE MARIAGE COUTUME SAISONNIÈRE

CONTRIBUTION A UNE ÉTUDE SOCIOLOGIQUE
DE LA NUPTIALITÉ EN FRANCE

Parmi les règles auxquelles se conforment les futurs époux, en matière de mariage, il en est tout un groupe dont les statistiques démographiques permettent l'étude : celles qui président au choix, dans l'année, de l'époque de célébration de la cérémonie nuptiale.

Après avoir précisé les habitudes françaises, l'auteur étudie comment elles ont évolué depuis le début du XIX^e siècle. Certains usages ont tendance à disparaître : ceux qui se rattachent à la juridiction du mariage catholique ; d'autres, au contraire, sont en plein développement : c'est ainsi que l'absence de mariages en mai et novembre s'est manifestée au siècle dernier et l'apparition, au XIX^e siècle, de telles coutumes révèle un aspect assez peu connu du folklore français.

DANS UN récent article sur les rapports entre la sociologie et la démographie, J. STOETZEL nous a montré ici-même (1) combien étaient artificielles les limites que l'on avait coutume de tracer entre ces deux disciplines intellectuelles et il n'a pas eu de peine à nous convaincre de la nécessité qu'il y avait pour ces deux sciences à se prêter un mutuel appui. Si, en effet, les phénomènes démographiques sont sous la dépendance certaine de facteurs biologiques, ils présentent par ailleurs un caractère humain qui fait que l'acception des règles auxquelles ils obéissent entraîne l'adhésion à un groupe social. Une « explication » biologique, génétique ou physiologique des phénomènes de population n'épuise donc pas leur contenu, ils doivent en outre être « compris » ; il faut en dégager le sens social.

Parmi ces phénomènes, il n'y en a peut-être pas qui soit plus chargé de signification que la nuptialité, et il ne serait pas difficile au sociologue ou à l'historien de retrouver, dans les rites qui entourent en France la célébration actuelle d'un mariage, de nombreuses

(1) Cf. *Population* N° 1, p. 79 et suivantes.

survivances d'antiques coutumes celtes, romaines ou autres. Certes il est vrai que la natalité et la mortalité donnent souvent lieu à des constatations analogues, mais pour la nuptialité il est une circonstance qui ne se retrouve pas ailleurs. Alors que la nature nous impose, tout au moins partiellement, la date d'une naissance ou

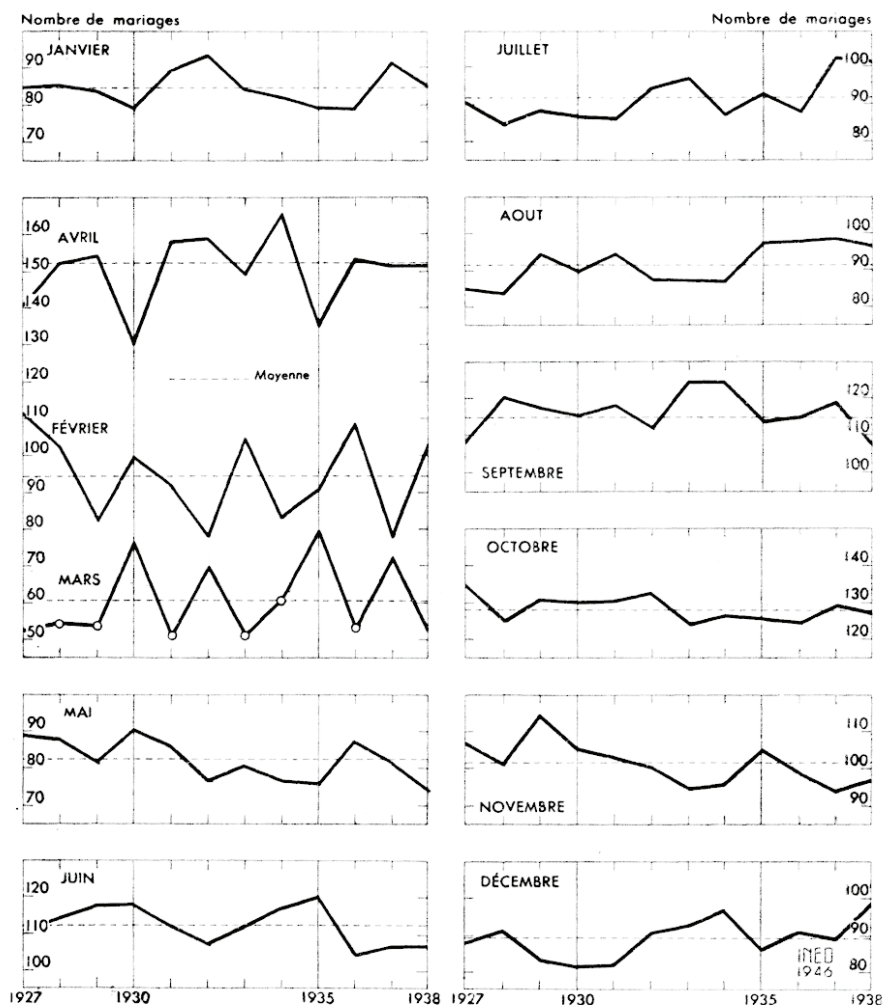


Fig. 1. — Proportion des mariages enregistrés chaque mois pour 12.000 mariages par an (période 1927-1938).

d'une mort, elle nous permet de choisir celle d'un mariage. C'est à l'étude des règles qui président à ce choix, en France, que nous consacrons cet article. Nous verrons que, pour certaines de ces règles, une origine religieuse sera évidente; pour d'autres, au contraire, aucune explication ne s'imposera.

Nous ne chercherons d'ailleurs pas à prendre parti, laissant au sociologue et à l'historien le soin de répondre aux questions que nous leur poserons.



Les renseignements dont nous disposons sont les statistiques mensuelles de mariages que la *Statistique générale de la France* publie, chaque année, pour l'ensemble du pays et pour chaque département. Un examen, même superficiel de ces statistiques, montre immédiatement que, d'un mois à l'autre, les nombres des mariages sont très différents et que, chaque année, les mois où les mariages sont les plus fréquents, par exemple, sont toujours les mêmes. Il existe donc un mouvement saisonnier des mariages et le problème que nous nous sommes posé se ramène à la détermination de ce mouvement. La méthode que nous utiliserons est classique; elle consiste à calculer chaque année, pour une période de 10 années par exemple, la répartition, par mois, d'un nombre fixe annuel de mariages, que l'on prend généralement égal à 12.000. Pour un mois déterminé, les chiffres que l'on trouve varient en général peu d'une année à l'autre et leur moyenne est prise comme caractéristique du mois et de la période étudiée. L'ensemble de douze moyennes mensuelles

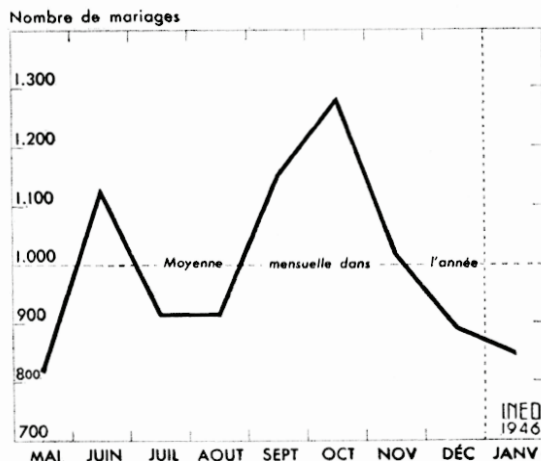


Fig. 2. — Mouvement saisonnier mensuel des mariages de mai à décembre et janvier pour 12.000 mariages dans l'année.

que l'on calcule ainsi représente le mouvement saisonnier recherché (1). Le graphique n° 1 illustre le procédé appliqué à la France entière pendant la période 1927-1938. Si l'on met à part les mois de février, mars, avril, les résultats obtenus sont satisfaisants et le graphique n° 2 met en évidence le mouvement saisonnier des mariages de mai à décembre et janvier. Au cours de ces neuf mois, c'est en mai et janvier qu'on se marie le moins et en octobre le plus. Pour les mois de février, mars et avril, les courbes du graphique n° 1 présentent par contre des fluctuations beaucoup plus impor-

(1) En toute rigueur cette méthode suppose que la nuptialité ne subit pas de modification générale d'ensemble au cours de la période que l'on étudie. Nous passons sous silence les procédés statistiques qui permettent de tenir compte de cette éventualité.

tantes que les courbes des autres mois et il convient de déceler la cause de ces différences.

Nous n'aurons guère de difficultés à trouver une explication si nous remarquons que le carême se trouve compris dans ces trois mois et si nous nous souvenons que l'église catholique interdit, en principe, à ses fidèles de se marier pendant le carême. Nous distinguerons donc, de février à avril, une période où les mariages seront rares, encadrée par deux périodes pendant lesquelles la nuptialité sera plus élevée. Pour un mois déterminé, parmi les trois mois considérés, la proportion des mariages pour 12.000 mariages annuels dépend du nombre de jours où les mariages sont peu nombreux, nombre qui est lui-même fonction de la place qu'occupe le carême dans le calendrier. Cette place variant beaucoup d'une année à l'autre, les proportions qui nous ont servi à tracer les courbes de février à avril du graphique n° 1 sont donc très variables, ce qui explique les irrégularités de ces courbes.

Examinons d'un peu plus près les conséquences de la législation catholique sur les statistiques des mariages par mois : la cérémonie d'un mariage catholique comprend, en plus de la célébration du mariage, une messe spéciale, dite messe de mariage, au cours de laquelle le prêtre donne aux nouveaux époux la bénédiction nuptiale solennelle. Si l'on peut célébrer le mariage en tout temps, on ne peut pas dire la messe de mariage et donner la bénédiction qui l'accompagne pendant ce qu'on appelle le « temps clos », à moins de demander une autorisation spéciale.

Le temps clos comprend, à l'heure actuelle, le carême avec Pâques et le temps de l'avent avec Noël. C'est le carême qui nous occupe ici. C'est une période qui commence aujourd'hui le mercredi des Cendres : soit 46 jours avant Pâques et se termine le samedi saint, veille de Pâques. La période où le mariage est interdit sans dispense dure donc 47 jours; son début peut s'échelonner du 4 février au 10 mars et sa fin du 22 mars au 25 avril. On voit que seul le mois de mars peut se trouver en entier à l'intérieur de cette période. De 1927 à 1938, le fait s'est produit six fois pour les années suivantes : 1928-1929-1931-1933-1934 et 1936. Sur le graphique n° 1 les points correspondants à ces six années sont entourés d'un petit cercle. On voit qu'en nous limitant à ces six valeurs, on obtient pour la proportion des mariages observés pendant le mois de mars pour 12.000 mariages dans l'année, une constance comparable à celle que présentent les proportions des autres mois de l'année de mai à décembre et janvier. Si l'on ne tient compte que des jours ouvrables (1), la moyenne journalière commune est de 19,9 mariages. Nous admettrons que cette moyenne s'applique à n'importe quel jour ouvrable du carême.



Considérons maintenant une année quelconque : 1936, par exemple, où l'on a observé pendant le mois d'avril, pour 12.000 mariages dans l'année, 1.535 mariages. La date de Pâques étant, cette année-là, le 12 avril, le mois d'avril 1936 comprend 10 jours

(1) La célébration des mariages est très rare le dimanche.

ouvrables de carême, et 16 jours ouvrables situés après le carême. Dans les 10 jours de carême, on a observé approximativement $10 \times 19,9 = 199$ mariages et dans les 16 jours qui suivent le carême, $1.535 - 199 = 1.336$ mariages. On peut évidemment répéter le même raisonnement pour d'autres années que 1936 et calculer ainsi combien on observe de mariages pendant des périodes comprenant un nombre variable de jours ouvrables après le carême. Le résultat de ces calculs est matérialisé sur le graphique n° 3 (courbe I) qui nous permet de faire les constatations suivantes :

1° Le nombre des mariages est très faible le premier jour ouvrable qui suit la fin du carême, c'est-à-dire le mardi de Pâques;

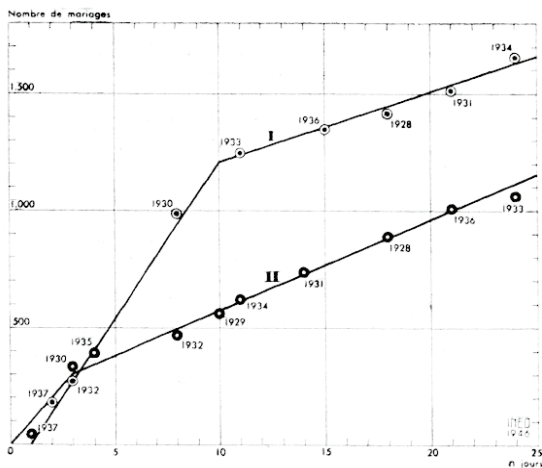


Fig. 3. — I. Nombre de mariages observés pendant une période de n jours ouvrables après la fin du carême pour 12.000 mariages dans l'année. II. Nombre de mariages observés pendant une période de n jours ouvrables avant le début du carême pour 12.000 mariages dans l'année.

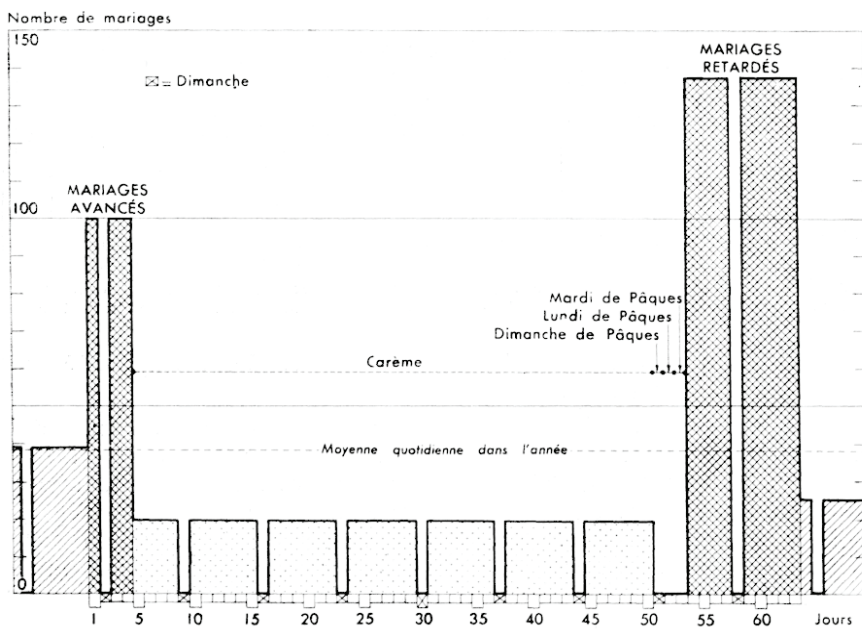


Fig. 4. — Nombre journalier de mariages au voisinage du carême pour 12.000 mariages dans l'année.

- 2° pendant les 9 jours suivants, le nombre cumulé des mariages croît à peu près proportionnellement au nombre de jours, à raison de 120 mariages par jour;
- 3° ensuite le nombre cumulé des mariages continue à progresser linéairement, mais plus lentement, à raison de 30 mariages quotidiens.

Ce que nous avons fait pour la période qui suit le carême, nous pouvons le faire également pour la période qui le précède et calculer combien on observe de mariages pendant des périodes comprenant un nombre variable de jours ouvrables précédant le carême. La courbe II du graphique n° 3 a été tracée de cette façon. On peut faire les mêmes remarques que pour la courbe n° 1, avec cette différence qu'on ne retrouve pas de jour analogue au mardi de

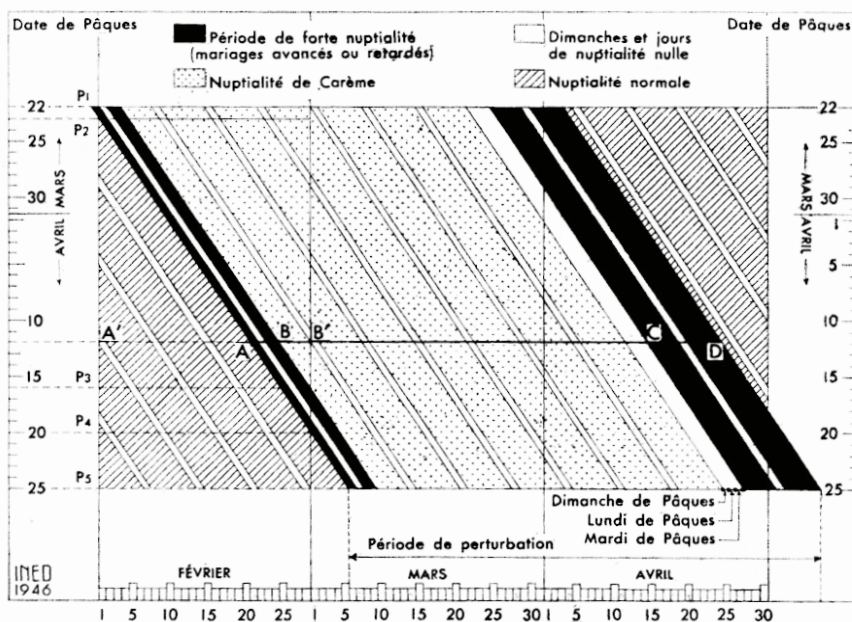


Fig. 5. — Position de la période de perturbation par rapport aux mois de février, mars et avril en fonction de la date de Pâques (ne s'applique pas aux années bissextiles).

Pâques, et que la période de forte croissance de la nuptialité est réduite à 3 jours ouvrables.

Les indications qui précèdent permettent de tracer la courbe du nombre quotidien des mariages pendant le carême et à son voisinage (graphique n° 4). Cette courbe met en évidence l'existence de deux périodes de forte nuptialité encadrant le carême, celle qui précède le carême étant bien moins importante que celle qui la suit. Les futurs époux qui respectent la règle catholique préfèrent donc reculer leur mariage plutôt que de l'avancer.

En ajoutant aux 46 jours du carême Pâques, le lundi et le mardi de Pâques, et les deux périodes de forte nuptialité, et en tenant

compte des dimanches, on trouve une période de 63 jours que nous appellerons la période de « perturbation » de la nuptialité.

Examinons l'influence du déplacement de cette période de perturbation sur les proportions f , m , a , que nous avons calculées respectivement pour les mois de février, mars et avril (1) en vue de l'établissement du graphique n° 1. Le diagramme n° 5 va nous faciliter cet examen. En abscisses figure une échelle chronologique s'étendant de février à avril et en ordonnée une échelle analogue pour repérer la date de Pâques. Pour une date de Pâques déterminée, le 12 avril par exemple, la période de perturbation se place sur notre diagramme en A B C D. Les segments AB et CD correspondent aux deux périodes de forte nuptialité, encadrant la période BC de faible nuptialité du carême.

Pour un mois déterminé, prenons février, nous distinguerons trois périodes de durées t_1 , t_2 , t_3 ($t_1 + t_2 + t_3 = 28$ jours) telles que la première, représentée sur le diagramme par le segment A' A, aura une nuptialité normale; la seconde, représentée par AB, aura une nuptialité forte, la troisième enfin, à laquelle correspond le segment BB', aura une faible nuptialité.

Quand Pâques se déplace de P_1 (22 mars) à P_2 (23 mars) t_1 est nulle, t_2 augmente d'un jour, t_3 diminue de la même quantité, donc f augmente.

Quand Pâques va de P_2 (23 mars) à P_3 (16 avril) t_1 augmente, t_2 reste constante, et t_3 diminue, donc f augmente, mais moins vite que dans le cas précédent.

Quand Pâques varie de P_3 (16 avril) à P_4 (20 avril) t_1 augmente, t_2 diminue, et t_3 est nulle; donc f diminue et il diminue moins vite qu'il n'augmentait dans le premier cas.

Enfin, quand Pâques passe du 20 avril au 25 avril, t_2 et t_3 sont nulles et t_1 reste constant, donc f ne varie pas. Le mois de février a alors une nuptialité normale (2).

(1) Rappelons que ces proportions représentent le nombre de mariages observés respectivement pendant les mois de février, mars et avril pour 12.000 mariages de l'année.

(2) On peut préciser ces explications de la manière que voici : si l'on désigne par a_1 , a_2 , a_3 les nombres quotidiens des mariages que l'on observe pendant les périodes t_1 , t_2 , t_3 , pour 12.000 mariages dans l'année, nous aurons :

$$f = a_1 t_1 + a_2 t_2 + a_3 t_3 \quad \text{avec } a_2 > a_1 > a_3$$

Les valeurs de a_1 , a_2 , a_3 sont données par la courbe du graphique n° 5 :

$$a_1 = 30 \quad a_2 = 100 \quad a_3 = 19,9$$

-- de P_1 à P_2 , on pourra écrire $f = (a_2 - a_3)t_2 + 28 a_1$ et comme $(a_2 - a_3) > 0$ f est une fonction croissante de t_2 ;

-- de P_2 à P_3 on aura $f = (a_1 - a_3)t_1 + (28 - t_2)a_3 + a_2 t_2 = (a_1 - a_3)t_1 + C^{te}$ et comme $(a_1 - a_3) > 0$ f est une fonction croissante de t_1 , mais comme $(a_1 - a_3) < (a_2 - a_3)$ le rythme de croissance est inférieur à celui du cas précédent ;

-- de P_3 à P_4 on écrira : $f = (a_1 - a_2)t_1 + 28 a_2$ et comme $(a_1 - a_2) < 0$ f sera une fonction décroissante de t_1 . De plus $a_1 - a_2 < a_2 - a_3 < a_2 - a_3$, donc le rythme de décroissance sera compris entre les rythmes de croissance des deux cas précédents.

Remarquons que les relations que nous venons d'écrire ne sont qu'approchées. En toute rigueur il faudrait tenir compte des dimanches, ce qui ne changerait d'ailleurs rien d'essentiel au résultat.

C'est de cette façon que nous avons établi le graphique n° 6. On voit que les proportions effectivement observées de 1927 à 1938 se placent sur ce graphique très près des endroits que nous leur avons assignés. Ainsi la connaissance d'un fait sociologique, l'observance du carême par les fidèles de l'église catholique, nous permet de retrouver l'ordre, là où les courbes du graphique n° 1 ne faisaient apparaître que le chaos.

D'aucuns trouveront peut-être légèrement forcée l'utilisation du qualificatif de « sociologique » pour un usage aussi banal et il est certain qu'il n'y avait pas besoin de grandes connaissances en sociologie pour le découvrir. Mais si la tâche nous est apparue aisée, c'est sans doute parce que cette coutume fait partie de notre civilisation actuelle, c'est parce que nous appartenons à une population qui la respecte. Mais que

l'Eglise modifie prochainement sa législation et lève, par exemple, l'interdiction de se marier pendant le carême, et l'embarras du démographe de l'an 3.000 serait grand devant les statistiques mensuelles des mariages de notre époque. Peut-être, avec de la chance, découvrirait-il une corrélation entre le déplacement de la lune et les fluctuations du mouvement saisonnier des mariages des mois de février à avril, et serait-il amené à constater qu'en 1936 les Français ré-

glaient sur notre satellite la date de leur mariage, mais si le sociologue n'est pas là pour lui indiquer la raison profonde d'un tel choix, il est peu probable qu'il découvre l'origine religieuse des variations des courbes qu'il aura tracées.

Sur le graphique n° 6, la partie EF de la courbe de février correspond, comme nous l'avons signalé, à la nuptialité normale que l'on observe peu de jours avant le début du carême. On peut sans doute admettre qu'en l'absence du carême, c'est cette nuptialité que l'on continuerait à observer. De même la partie horizontale de la courbe de mars correspond à la nuptialité moyenne précédant le carême. Par conséquent, le rapport des ordonnées δ et Δ représente la proportion de la population qui n'observe pas les règles de l'église catholique en matière de mariage. Les ordonnées des points G et H qui correspondent aux années 1930 et 1935 où les dates respectives de Pâques étaient les 20 et 21 avril, nous fournissent des valeurs approchées de Δ . Ces remarques vont nous conduire à l'élaboration

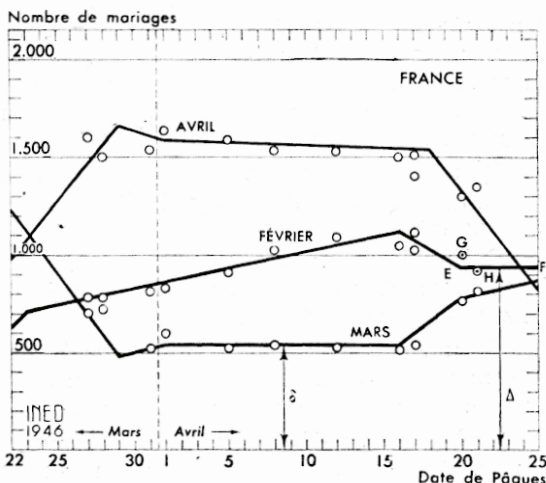


Fig. 6. — Variation, en fonction de la date de Pâques, de la proportion des mariages de février, mars et avril pour 12.000 mariages annuels.

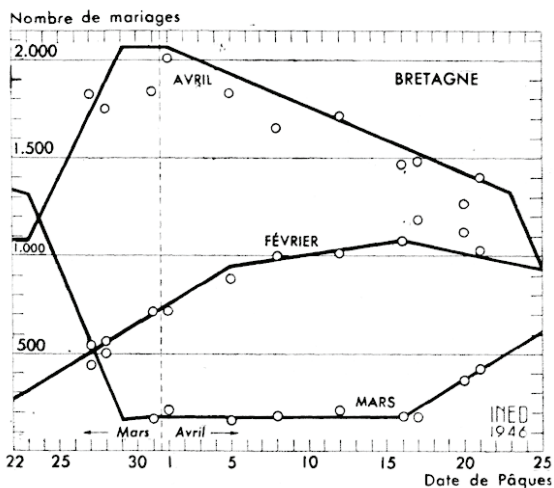


Fig. 7. — Variation, en fonction de la date de Pâques, de la proportion des mariages de février, mars et avril, pour 12.000 mariages annuels.

correspondent respectivement aux 10 départements bretons d'une part et au groupe Yonne, Aube, Seine-et-Marne et Marne d'autre part, en donnent une illustration frappante. Nous sommes ainsi conduit à calculer pour chaque département la quantité $p = 1 - \frac{\delta}{\Delta}$ qui représente la proportion des habitants observant la législation catholique en matière de mariage pendant le carême.

La carte n° 9 matérialise les résultats de ce calcul pour la période 1927-1938. On voit que la législation catholique est très observée au Sud-Ouest d'une ligne

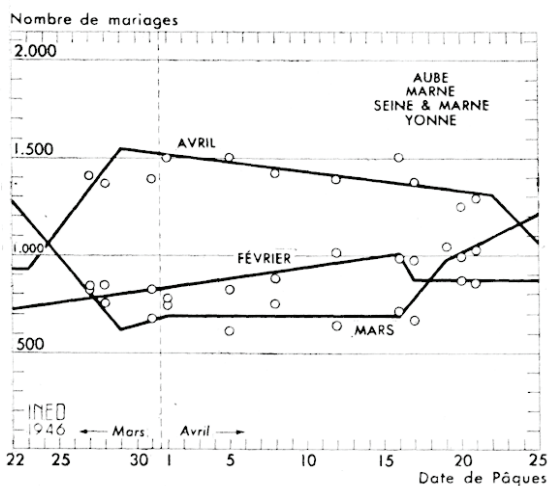


Fig. 8. — Variation, en fonction de la date de Pâques, de la proportion des mariages de février, mars et avril, pour 12.000 mariages annuels.

d'un indice particulièrement intéressant.

Si on trace, en effet, pour différentes régions de la France des graphiques analogues à celui que nous venons d'établir pour la France entière (graphique n° 6), on obtient des figures qui ont des aspects très différents suivant la région. Plus les courbes de chaque mois sont aplaties, et moins l'observance de la règle romaine du mariage pendant le carême est stricte. Les graphiques 7 et 8, qui

correspondent respectivement aux 10 départements bretons d'une part et au groupe Yonne, Aube, Seine-et-Marne et Marne d'autre part, en donnent une illustration frappante. Nous sommes ainsi conduit à calculer pour chaque département la quantité $p = 1 - \frac{\delta}{\Delta}$ qui représente la proportion des habitants observant la législation catholique en matière de mariage pendant le carême. La carte n° 9 matérialise les résultats de ce calcul pour la période 1927-1938. On voit que la législation catholique est très observée au Sud-Ouest d'une ligne Caen - Saint - Etienne, alors qu'au Nord-Est de la même ligne il en est tenu très peu compte. On retrouve en gros les régions classiques de forte pratique religieuse. Mais on s'étonne cependant de la place occupée par la région Nord de la France dont la population est habituellement considérée comme animée d'une foi intense. C'est sans doute parce que l'observance du carême n'a pas, ou peut-être n'a plus, la signification religieuse que

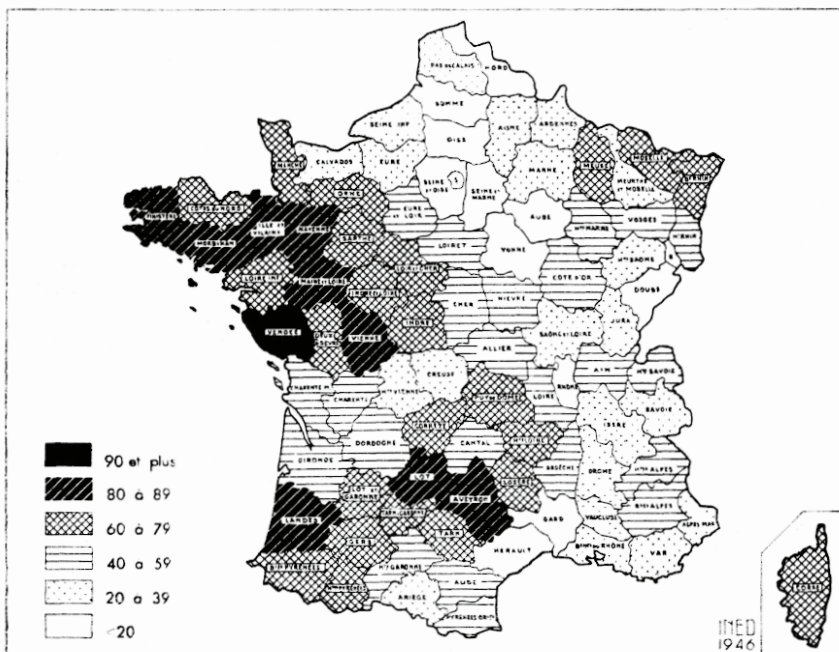


Fig. 9. — Pourcentage de la population qui observe les règles de l'église catholique en matière de mariage pendant le carême (période 1927-1938).

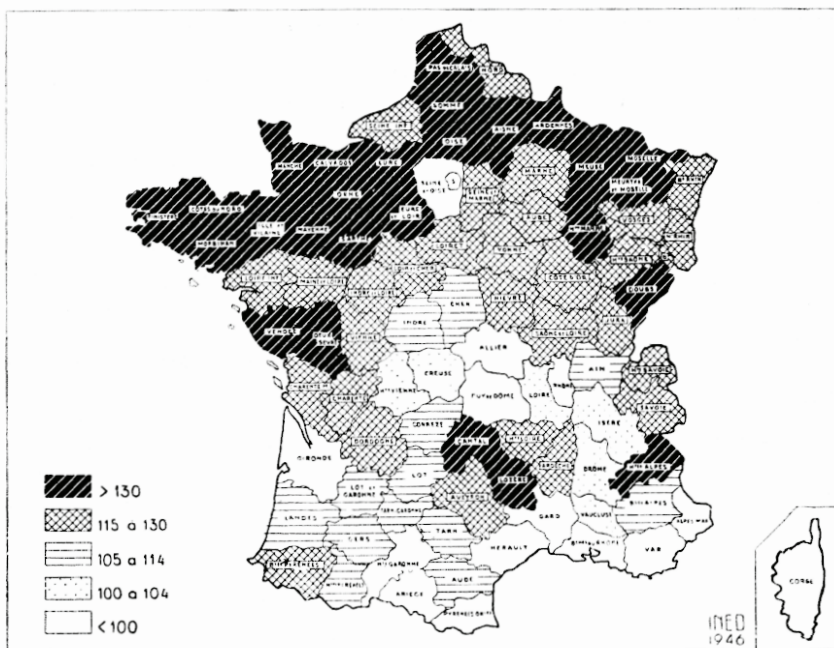


Fig. 10. — Taux brut de reproduction pour 100 femmes (période 1930-1932).

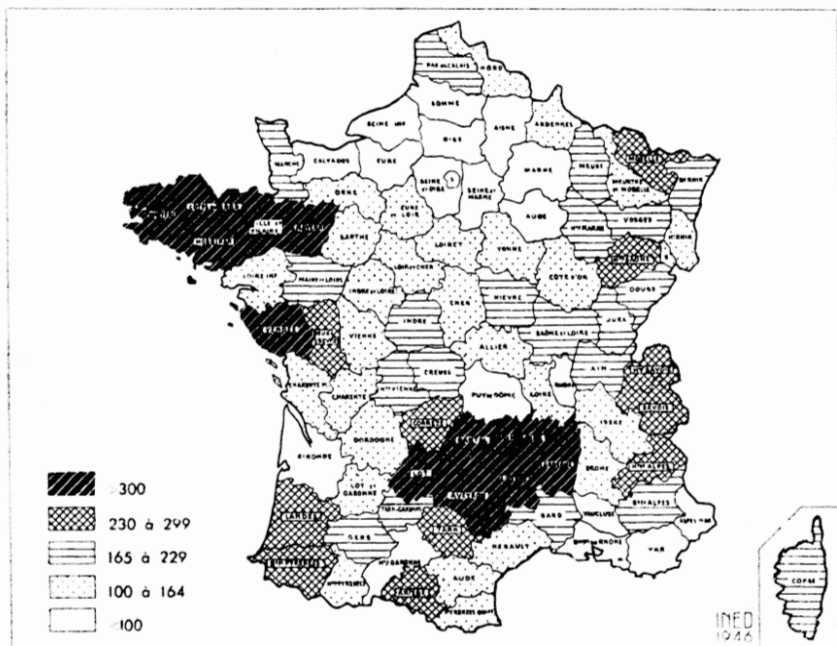


Fig. 11. — Mariages pour dix divorces prononcés (période 1936-1938).

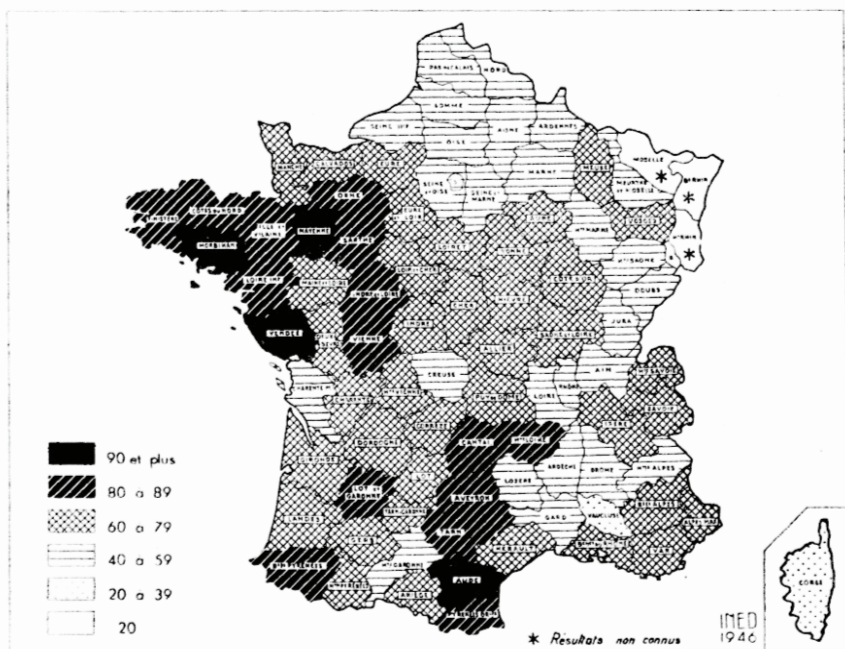


Fig. 12. — Pourcentage de la population qui observe les règles de l'église catholique en matière de mariage pendant le carême (période 1874-1878).

l'on a tendance à lui accorder. Le fait qu'il existe assez peu de ressemblance entre la carte n° 9 et la carte du taux brut de reproduction (1) (carte n° 10) ne peut donc ni infirmer ni confirmer les assertions courantes concernant l'influence des facteurs religieux sur la fécondité. Il existe, par contre, une corrélation assez nette entre les divorces (carte n° 11) et la non observance du carême. Enfin la carte n° 12, analogue à la carte n° 9 mais se rapportant à la période 1874-1878, met en évidence la régression des traditions religieuses en la matière.

Il nous est maintenant possible de compléter à l'ensemble de l'année le mouvement saisonnier que nous avons indiqué tout à l'heure sur le graphique n° 2 pour les mois de mai à décembre et janvier. D'après ce qui précède, un tel mouvement sera variable selon la position de la date de Pâques. A titre d'exemple, nous donnons sur le graphique n° 13 le mouvement saisonnier pour la France entière correspondant à une année où Pâques se trouve le 1^{er} avril : mars est alors tout entier dans le carême.

Examinons maintenant quelle signification nous pouvons accorder aux accidents que présente ce mouvement. Remarquons d'ailleurs que les creux et les pointes du graphique n° 13 ne sont pas indépendants, les mariages qui ne se célèbrent pas à une époque devant bien entendu se célébrer à une autre époque, si bien que creux et pointes se correspondent et l'explication des uns se ramène à celle des autres.



Le creux de mars et les pointes de février et avril sont liés, comme nous venons de le voir, à la législation catholique en matière de mariage. Le creux du mois de décembre a lui aussi une origine religieuse. En effet, nous avons vu tout à l'heure qu'il existe une autre période que le carême pendant laquelle l'église catholique ne permet pas le mariage sans dispense : le temps de l'Avent qui débute le premier dimanche qui suit le 26 novembre et se termine à la fête de l'Epiphanie, le 6 janvier. Si cette règle était strictement appliquée, on devrait observer pendant le mois de décembre un nombre de mariage aussi faible qu'en mars. En réalité le mouvement saisonnier que nous avons calculé précédemment (graphique n° 13) pour la France entière place bien le mois de décembre parmi ceux où l'on se marie le moins, mais montre que la règle des mariages pendant le temps clos est moins bien observée pendant l'Avent que pendant le carême. Par ailleurs, comme pour le carême, on devrait trouver au voisinage du mois de décembre des périodes de forte nuptialité où se célébreraient les mariages qui n'ont pas lieu pendant l'Avent. D'après le graphique n° 13, il semble que ces périodes de surnuptialité ne se placent ni en janvier ni en décembre.

(1) Le taux brut de reproduction représente combien de filles mettraient au monde 100 femmes parcourant la période de procréation, en étant soumise à la fécondité du moment et à une mortalité nulle.

Les mouvements saisonniers départementaux permettent de préciser cette impression. Ils montrent immédiatement que les proportions de janvier et décembre sont indépendantes : alors que le chiffre de janvier présente peu de variations suivant les départements, celui de décembre varie d'une façon notable d'une région à l'autre. L'absence de mariages en janvier mérite donc une explication particulière et c'est sans doute à la présence de l'hiver qu'elle est due. De même il n'apparaît que des corrélations très faibles entre les variations respectives des proportions de décembre et novembre; par contre, celles d'octobre et de décembre subissent, en gros, les mêmes variations. Contrairement à ce qui se passe pour le carême, les mariages qui ne se produisent pas pendant l'Avent ne semblent donc pas reportés à son voisinage, mais sont avancés en octobre. Nous pouvons donc admettre qu'en l'absence de la législation catholique, les mariages du dernier trimestre de l'année seraient également répartis sur les trois mois. L'écart relatif du nombre des mariages de décembre par rapport à la moyenne des trois mois représente alors la proportion de la population qui se soumet à la législation catholique en matière de mariage pendant l'Avent.

On trouve ainsi pour la France entière un pourcentage de 17. C'est là un chiffre assez faible qui montre que la règle catholique n'est guère observée. Toutefois si l'on calcule la même proportion par département,

on trouve entre les diverses régions des différences assez marquées que fait apparaître la carte n° 14. Elle se rapporte à la période actuelle et montre qu'aujourd'hui les départements bretons et surtout la Vendée sont à peu près les seuls à respecter la coutume. Par ailleurs, la carte n° 15, qui a trait à la période 1874-1878, met en évidence la disparition progressive de cette coutume depuis 60 ans.

★

Nous avons indiqué tout à l'heure que les proportions de décembre et octobre subissaient les mêmes variations. Cela n'est vrai qu'en général et il existe des exceptions à cette règle : certains départements, comme la Creuse par exemple, qui ont une nuptialité

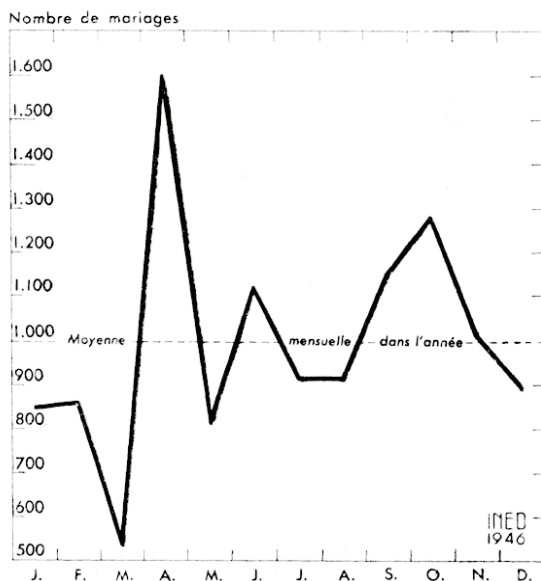


Fig. 13. — Mouvement saisonnier mensuel des mariages pour 12.000 mariages dans l'année et pour une année où Pâques est le 1^{er} avril.

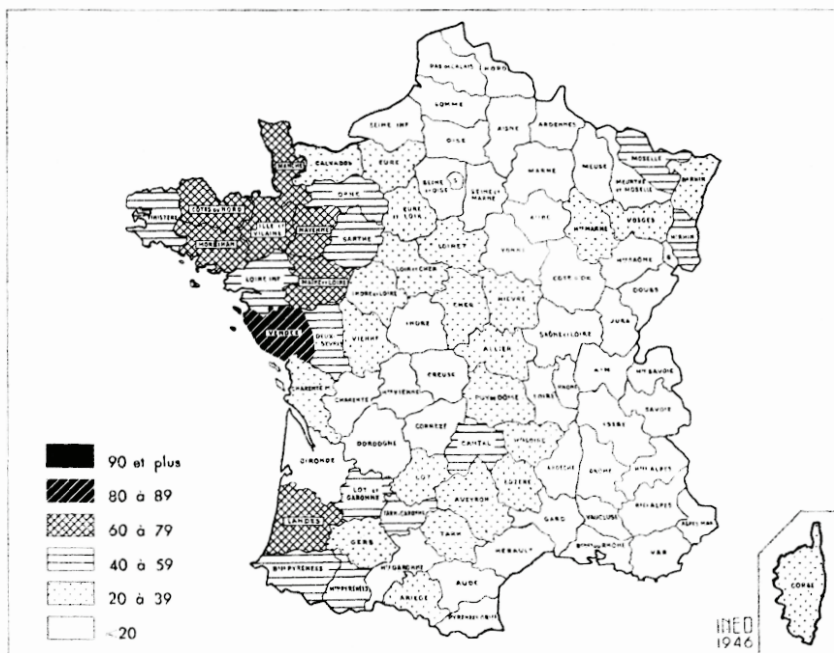


Fig. 14. — Pourcentage de la population qui observe les règles de l'église catholique en matière de mariage pendant l'Avent (période 1927-1938).

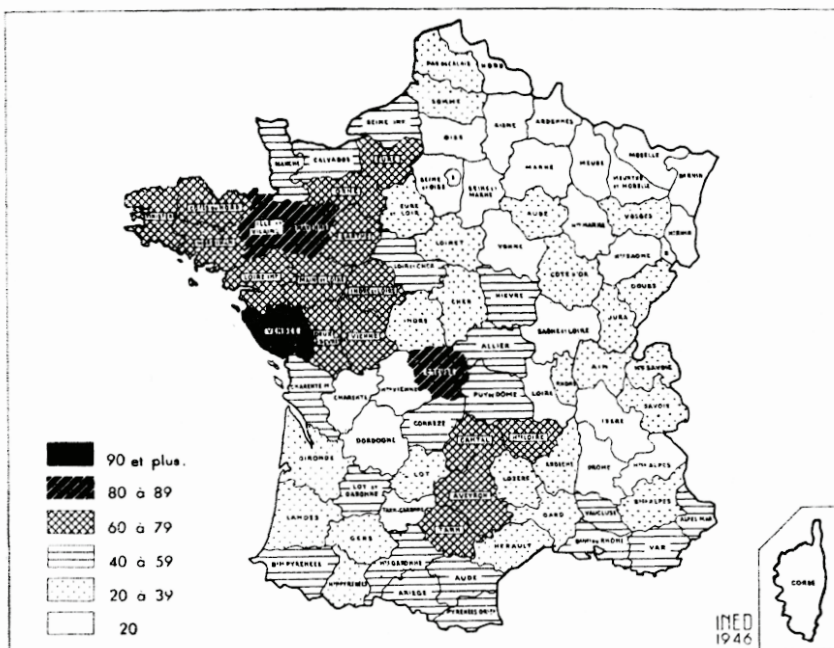


Fig. 15. — Pourcentage de la population qui observe les règles de l'église catholique en matière de mariage pendant l'Avent (période 1874-1878).

normale en décembre, ont cependant une nuptialité très forte en octobre. C'est parce que se superpose à la règle catholique du mariage en décembre un usage qui veut que l'on ne se marie pas en novembre. La carte n° 16 montre que cette coutume est très localisée, ce qui explique pourquoi elle n'apparaît pas sur le mouvement saisonnier de la France entière. Les cartouches qui accompagnent cette carte permettent de fixer l'origine de la coutume dans le département de la Creuse vers 1874-1878. Elle s'est développée progressivement depuis cette date et pour certains départements, comme la Corrèze, l'évolution est assez récente, ainsi que le met en évidence le graphique n° 17. D'après ce même graphique on voit que l'usage a tendance à s'étendre à l'heure actuelle à la Gironde et à la Charente. Les populations qui l'acceptent expliquent leur atti-

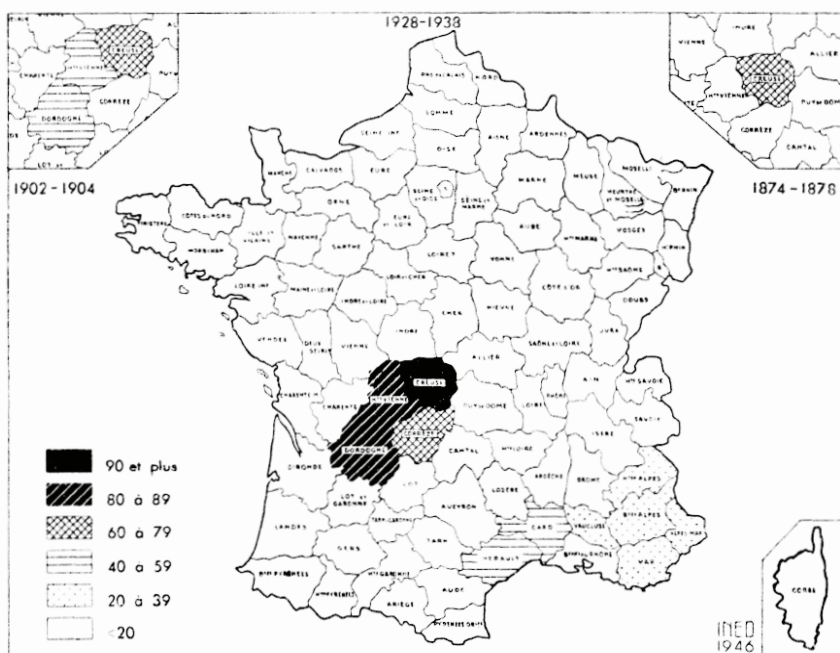


Fig. 16. — Pourcentage de la population qui estime que le mois de novembre n'est pas favorable à la célébration des mariages.

tude par le respect qu'ils portent aux morts auxquels ils consacrent le mois de novembre tout entier, et la commémoration, le 11 novembre, de l'armistice de la guerre 1914-1918 n'est peut-être pas étrangère à l'extension de la coutume entre les deux guerres.

Pour les mois de juillet, août et septembre, on distinguera quatre types de mouvements saisonniers suivant les régions :

- la plupart des départements présentent une pointe en septembre et des creux en juillet et août;
- pour un petit nombre de départements, situés sur le littoral méditerranéen, la pointe se trouve au contraire en août et les creux en juillet et septembre;
- pour d'autres, c'est une disposition inverse de la précédente,

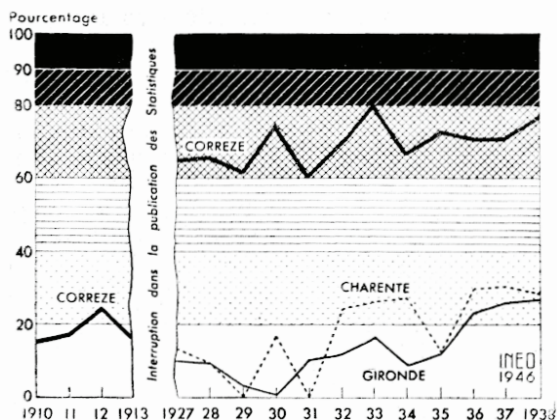


Fig. 17. — Pourcentage de la population qui évite de se marier pendant le mois de novembre.

creux en août, pointes en juillet-septembre;

d) dans le département de la Seine, enfin, la pointe est en juillet et les creux en août et septembre.

La carte n° 18 précise les régions où l'on observe ces divers mouvements. Des raisons économiques peuvent expliquer les cas a et b. Dans de nombreuses régions, les mois de juillet et août sont, en effet, tout entier consacrés à la moisson et les mariages sont reportés en septembre où les travaux agricoles laissent un peu de répit aux populations paysannes et cela même dans les régions vinicoles où les vendanges sont tardives. Sur le littoral méditerranéen au contraire, les vendanges ont lieu en septembre et les mariages sont reportés en août.

Dans le département de la Seine, ces considérations n'entrent pas en ligne de compte et il faut sans doute chercher dans le départ

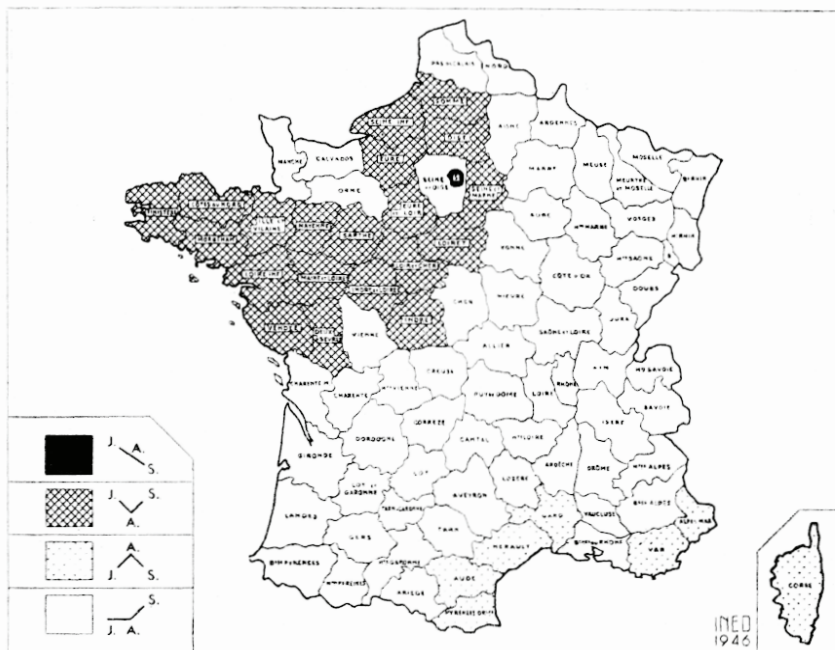


Fig. 18. — Mouvement saisonnier des mariages pour les mois de juillet, août et septembre (période 1927-1938).

en vacances des Parisiens la cause de la baisse du nombre des mariages en août et septembre.

Il existe, par contre, toute une zone Centre-Ouest et Nord-Ouest où l'explication paraît moins simple. Nous pensons que l'absence de mariages en août a une origine religieuse sans toutefois que l'église catholique ait officialisé la coutume. Le mois d'août est, en effet, consacré, tout au moins partiellement, à la Vierge et, en certaines régions, la conscience populaire considère qu'il est inconvenant de consommer l'acte du mariage pendant cette période. Nous pourrions trouver une confirmation de notre interprétation dans le fait que les mariages sont aussi très rares en mai, mois qui, plus encore que le mois d'août, est par excellence réservé à la Vierge : c'est le « mois de Marie » disent les fidèles de l'église catholique. Mais la question du mois de mai est plus délicate, diverses influences semblent entrer en ligne de compte sans qu'il soit facile de préciser la part de chacune d'entre elles.

La carte n° 19 précise la façon dont la coutume est observée aujourd'hui dans la population française; elle met en évidence deux foyers : le littoral méditerranéen d'une part et la région comprise entre la Loire et le Massif Central d'autre part.

On pourrait être tenté de voir dans cette coutume une survivance de la Rome antique. A l'époque romaine, en effet, le mois de mai jouissait d'une pénible réputation. On y célébrait les fêtes lémuriennes, sorte de commémoration des morts et il était conseillé de ne pas se marier pendant tout le mois. Ovide, en parlant du mois de mai, s'écriait : « Ceux qui seraient assez fous pour y allumer les torches de l'hyménée, risqueraient de les voir se changer en torches funèbres ». De nos jours de nombreux proverbes populaires expriment la même pensée. « Mai commence par une croix, qui s'y marie en porte deux » (1). « Noce de mai, noce de mort ». « Mois des fleurs, mois des pleurs ». « Au mois de mai ne se marient que les ânes ». « Les enfants conçus en mai auront les yeux rouges et seront fous ». Mais si nous avons affaire à une survivance romaine, nous devrions constater que la coutume était de mieux en mieux observée, au fur et à mesure que nous remontons dans le passé. Or c'est tout le contraire qui se produit, comme le montre la succession des cartes 19 et 20. En 1810, quelques départements de l'ouest de la France présentent une timide tendance à éviter les mariages en mai. En 1837, la coutume se renforce et s'étend vers le centre en même temps qu'apparaît le foyer méditerranéen. Vers 1876, les deux foyers actuels se dessinent nettement et depuis cette date les taches n'ont fait que s'étendre.

Ainsi donc, la coutume ne paraissait pas exister au début du XIX^e siècle et si l'on voulait maintenir son origine romaine, il conviendrait de découvrir les raisons pour lesquelles un tel usage oublié a fait sa réapparition. Il n'est pas certain d'ailleurs que l'oubli ait été de longue durée, seul un examen des statistiques mensuelles de mariages antérieures à la Révolution permettrait de pré-

(1) L'église catholique célèbre le 3 mai la fête dite de l'Invention de la Sainte Croix.

ciser ce dernier point. Ces statistiques n'existent malheureusement pas, et leur établissement nécessiterait un dépouillement des registres paroissiaux.

En l'état actuel de la question, il paraît douteux que nous ayons affaire ici à une survivance romaine. Il est plus probable que, comme pour le mois d'août, l'on évite de se marier en mai par dévotion à la Vierge, dont le culte s'est considérablement développé depuis un siècle. De toute façon, en effet, l'influence actuelle de ce culte sur le mariage en mai est certaine et nous n'en voulons pour preuve que l'existence, en toutes les régions, d'associations religieuses de jeunes filles dites « Enfants de Marie », dont les membres ne se marieront jamais au mois de mai.

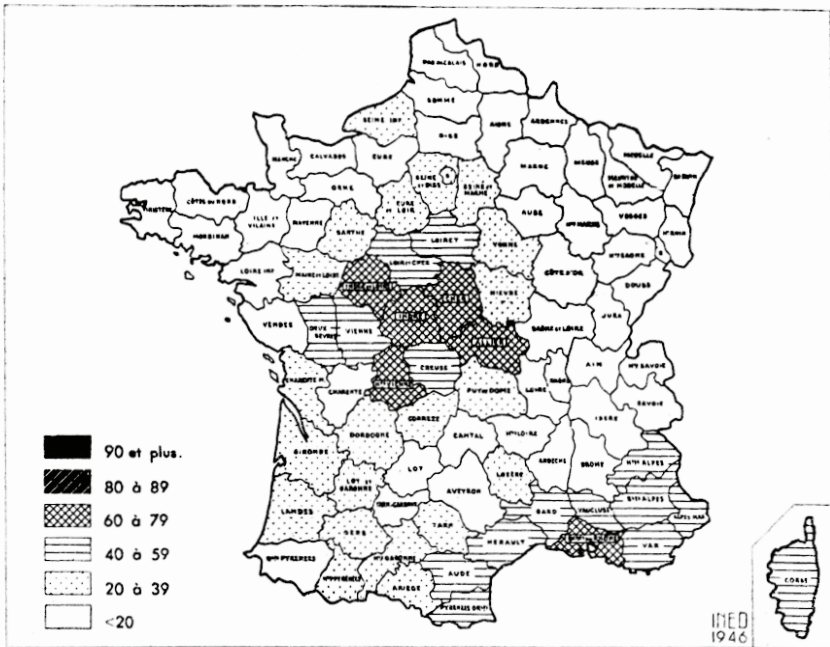


Fig. 19. — Pourcentage de la population qui estime que le mois de mai n'est pas favorable à la célébration des mariages (période 1927-1938).



Ainsi, une étude démographique de la nuptialité en mai et novembre ne peut être conduite à sa conclusion sans le secours du sociologue et de l'historien. Inversement, le démographe met en évidence le développement, en plein XIX^e siècle, de coutumes que l'on considérait jusqu'ici comme la survivance de rites anciens. Il montre au folkloriste que sa science ne se situe pas hors du temps et ne se ramène pas à la recherche d'antiques usages en voie de disparition. C'est une histoire vivante, en évolution constante, qui s'enrichit chaque jour d'éléments nouveaux où la conscience populaire trouve son expression.

LE MARIAGE, COUTUME SAISONNIÈRE

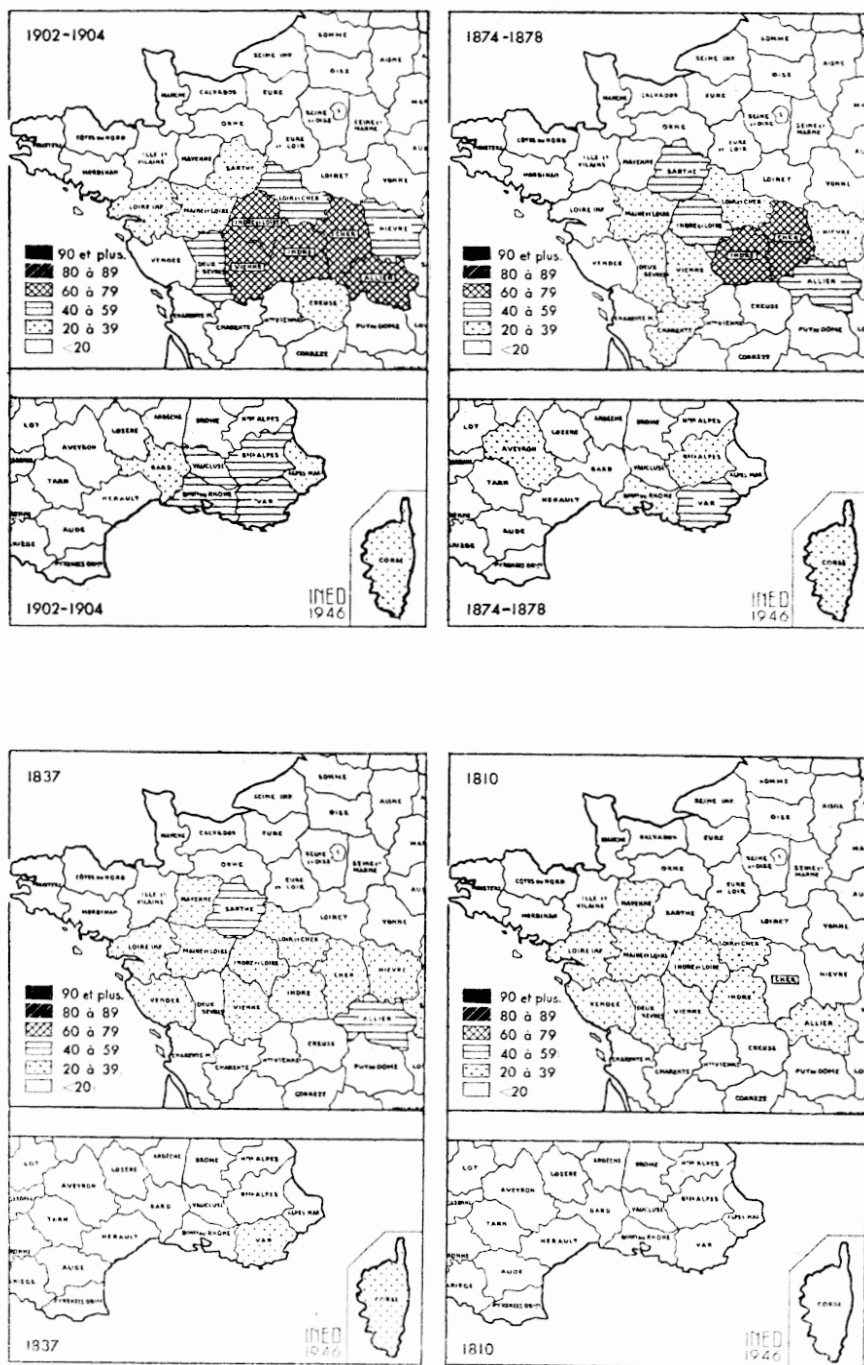


Fig. 20. — Pourcentage de la population qui estime que le mois de mai n'est pas favorable à la célébration des mariages.

Qu'il nous soit permis, pour terminer, d'exprimer ici notre gratitude à MM. les archivistes départementaux des Bouches-du-Rhône, du Cher, de la Corrèze, de la Creuse, du Gard, de l'Hérault, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, du Var et de la Haute-Vienne, qui ont bien voulu nous indiquer les raisons pour lesquelles la population de leur département évitait de se marier pendant le mois de mai

Jean BOURGEOIS.